

Déclaration en séance des organisations syndicales de la Fonction publique (CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC – CGC)



Les organisations syndicales unanimes refusent le carcan dans lequel le Ministre veut enfermer toute discussion salariale, après près de 5 ans sans négociation, et un recul sans précédent du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

↪ Elles récusent, sur la forme comme sur le fond, les méthodes ministérielles tendant à présenter les personnels de la Fonction publique comme des privilégiés.

↪ Elles rejettent notamment une utilisation tendancieuse et fallacieuse des données salariales, travestissant l'évolution réelle du pouvoir d'achat.

↪ Elles exigent l'ouverture de réelles négociations pour aboutir à des mesures :

- Prenant effet dès 2004.
- Conduisant à des mesures de revalorisation du point d'indice.
- Remettant à niveau le pouvoir d'achat de cette valeur du point au regard du 1^{er} janvier 2000 soit une augmentation de 5 % à ce titre.
- Assurant un fort relèvement du minimum de rémunération.
- Anticipant sur l'inflation pour la période à venir par un calendrier de revalorisation du point d'indice.
- Engageant une réforme de la grille et des carrières sur la base des principes qui les fondent.
- Assurant rattrapage, maintien et progression du pouvoir d'achat des pensions de retraites.

En ce sens elles rejettent la proposition du Ministre d'une rencontre ce 23 novembre pour une étude technique de documents dont nous contestons la pertinence au regard de l'évolution du pouvoir d'achat, et exigent du Ministre et du gouvernement des propositions et un autre cadrage pour une réunion d'ici le 18 novembre –date du vote du budget de la Fonction publique à l'Assemblée Nationale- afin de pouvoir entrer en négociation.

Le 8 novembre 2004